SYDED
HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zéro GASPILLAGE

Rapport annuel 2019

www.SYDED87.org

L'édito

Madame, Monsieur,
Chers collègues élus,

Je souhaite commencer cet édito par des remerciements !
Ceux-ci s'adressent à l'ensemble des usagers utilisant les services proposés par le SYDED, mais également par les communautés de communes ou SICTOM concernant la collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr). En effet, les chiffres concernant les tonnages collectés sur l'année 2019 sont très positifs et nous permettent pour la première fois depuis 5 ans d'avoir une diminution globale et d'améliorer nos performances en matière de tri et de valorisation.
Ainsi, la production d'OMr a connu une baisse historique de 6,6%, permettant de ramener le ratio moyen par habitant proche des 200 kg ! En 2010, nous étions à une moyenne de 253 kg. Pour autant, le tonnage reste important puisqu'il représentait, en 2019, encore 33 820 tonnes.

Concernant ensuite les dépôts en déchèteries, le tonnage collecté au global diminue aussi, tout en se situant à environ 46 158 tonnes. Cette diminution est dûe en grande partie à la baisse des apports de déchets verts de 12% ! Si la décision des élus de limiter les dépôts de déchets verts a provoqué dans un premier temps de nombreuses réactions négatives, en l'accompagnant d'actions et de dispositifs proposant des solutions alternatives, cela prouve qu'un changement de comportement pour valoriser une grande majorité des végétaux est possible.
Concrètement, pour ne citer que quelques exemples, quatre fois plus de composteurs ont été distribués en 2019 que sur l'année 2018 ; 300 aides financières ont été versées principalement pour l'achat d'un broyeur de végétaux, dont 34 pour un achat mutualisé !

S'agissant de la collecte sélective correspondant aux recyclables (verre, papier, emballage ménager) déposés dans les éco-points (sauf sur le secteur du Val de Vienne), nous avons une augmentation moyenne des tonnages collectés de 1,8%, mais elle est surtout significative pour les emballages ménagers : +10% ! Pour terminer sur ces chiffres encourageants, cela démontre que toutes les actions de sensibilisation à la réduction et à la prévention des déchets, menées directement par le SYDED et en lien avec de nombreux partenaires publics ou privés portent enfin leur fruit. J'espère que cette tendance est structurelle et que les bons résultats de 2019 vont se confirmer sur les prochaines années. Nous mettons en tout cas tout en œuvre, collectivement, pour atteindre cet objectif.
Effectivement, le Comité syndical du SYDED a également pris sur cette année écoulée des décisions importantes allant dans ce sens. Par exemple, un vaste plan d'actions permettant de créer 224 éco-points supplémentaires au plus proche des usagers a été adopté. Le transfert des déchèteries au syndicat à compter du 1er janvier 2020 a aussi été décidé dans un objectif de mutualisation de ces équipements et d'amélioration des services rendus sur place.

La tendance est donc positive sur le plan des tonnages. Toutefois, je ne peux passer sous silence le contexte de tension budgétaire dans lequel se trouvent toutes les structures publiques comme la nôtre intervenant dans le secteur des déchets. Cela est notamment dû à l'effondrement amorcé depuis fin 2017 des cours de rachat de matériaux ou encore à la baisse des soutiens des éco-organismes, alors que la taxe générale sur les activités polluantes supportée sur l'incinération des OMr et le stockage des déchets ultimes croît chaque année. Ce contexte amènera sans doute les élus à prendre dans les prochaines années des décisions majeures pour adapter les services rendus et maîtriser le budget, sauf si la tendance amorcée en 2019 s'inscrit dans la durée, concourant in fine à une forte diminution des déchets à prendre en charge. Je le souhaite vivement et reste bien entendu optimiste pour l'avenir.

Bonne lecture à vous tous,

Cordialement votre

Alain AUZEMERY,
Président du SYDED

Sommaire

Le SYDED page 4

Les faits marquants 2019 page 6

Les performances du SYDED page 7

Prévention et économie circulaire page 8

Communication page 11

Tri page 14

Déchèteries page 17

Ordures ménagères page 20

alvēol page 21

Données financières page 22

Le SYDED

Le SYDED est un syndicat mixte créé en 1997 par arrêté préfectoral, avec pour compétence le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire.

Organisation générale

175 communes

10 communautés de communes (CC)

1 SICTOM

166 992 habitants

80 155 foyers

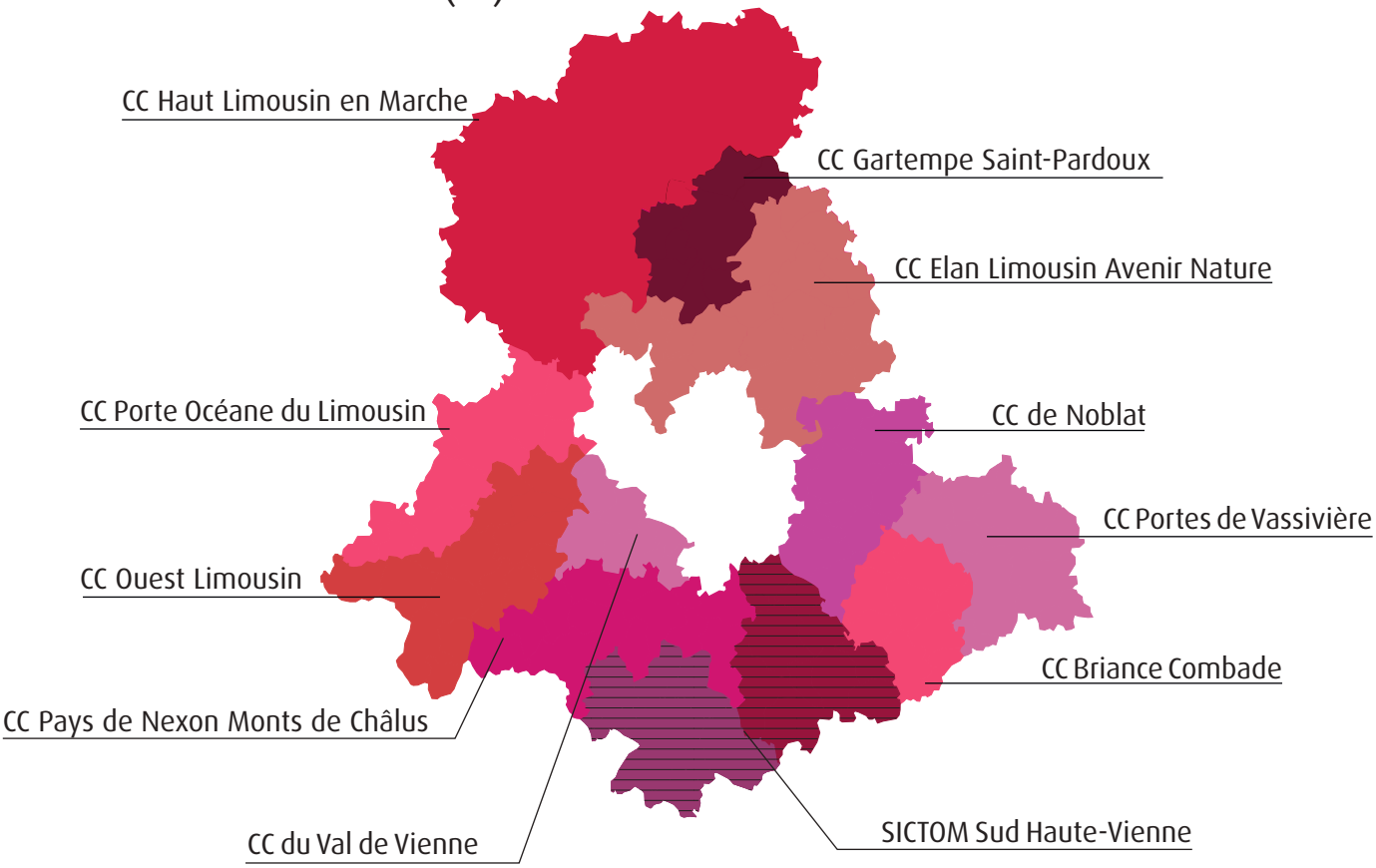

Le Département de la Haute-Vienne est également adhérent au SYDED.

Organisation interne

Le SYDED est administré par un Comité Syndical, organe délibérant et décisionnaire, mais également par le Bureau Syndical pour des questions qui lui sont dévolues.

Comité Syndical

54 délégués

- **36** pour les groupements de communes
- **18** pour le département

Bureau Syndical

14 délégués

- **8** pour les groupements de communes
- **6** pour le département

L'organigramme des services

Au 31 décembre 2019, l'effectif du SYDED compte **29** agents.

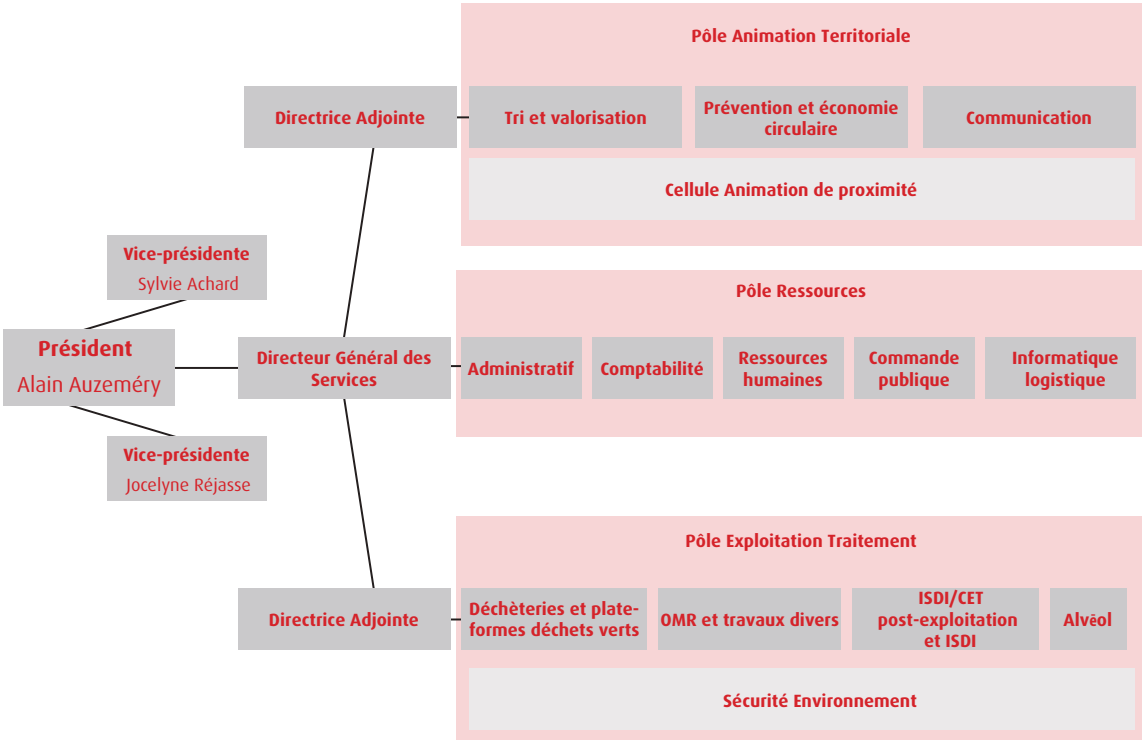

Les équipements et services

Les déchets recyclables et les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont acheminés pour leur prise en charge respectivement vers le Centre de recyclage et la Centrale énergie déchet de Limoges Métropole.

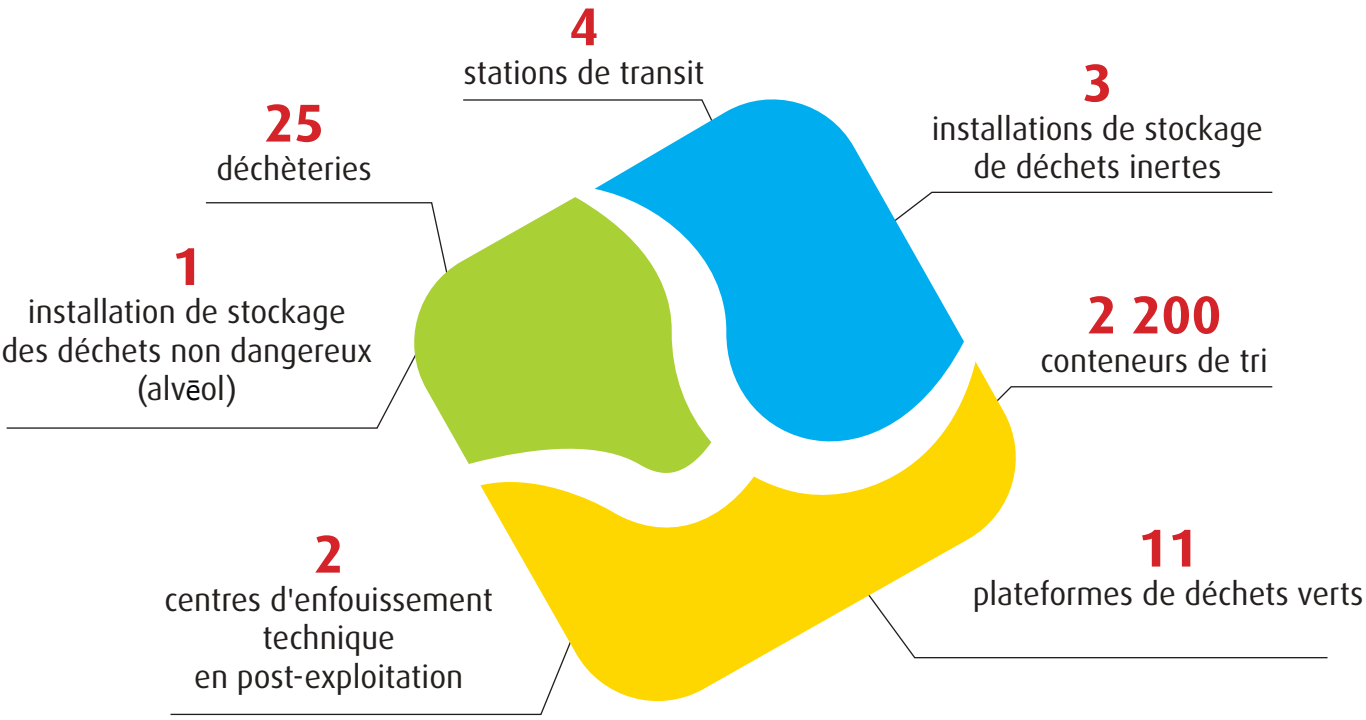

Les faits marquants 2019

Mars

Adoption d'un programme de densification de 224 éco-points pour moderniser le service en vue de l'extension des consignes de tri.

Avril

Adoption de mesures d'accompagnement des foyers à la réduction des déchets verts en déchèteries et création d'un dispositif d'aides incitatives.

Mai

Choix de la délégation de service public pour la gestion du site alvēol.

Juillet

- Mise en place de restrictions de dépôts des déchets verts en déchèteries.
- Le SYDED lauréat de l'appel à candidature national de CITEO pour l'extension des consignes de tri.

Août

Accompagnement du festival la Route du Sirque à Nexon pour un festival 100% durable.

© Brigitte AZZOPPARD

Novembre

- Partenariat avec Saint-Junien Habitat pour le développement du compostage en pied d'immeubles.
- Organisation des premiers tests de broyage des déchets verts sur placette.

Décembre

- Adoption des modalités opérationnelles de transfert de la compétence haut de quai des déchèteries des communautés de communes au SYDED au 1er janvier 2020
- Lancement d'un nouveau programme d'animations scolaires en lien avec l'extension des consignes de tri, en partenariat avec Limoges Métropole et plusieurs associations d'éducation à l'environnement.
- Lancement de l'opération "Ma commune zéro biodéchet" avec Saint-Brice-sur-Vienne.

Les performances du SYDED

Les différentes actions du SYDED et de ses collectivités adhérentes s'inscrivent dans le cadre de **la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et de son objectif de réduction des déchets produits à l'horizon 2025**, afin de répondre aux enjeux environnementaux.

Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

En 2010
547 kg/hab
produits sur le territoire

En 2019
559 kg/hab
produits sur le territoire

Entre 2010 et 2019
+2,1%
de DMA produits

Les objectifs de la Loi TECV

Entre 2010 et 2020
-10%
de DMA produits

Valorisation des déchets

En 2019
43%
de déchets valorisés
(valorisation matière
ou organique)

En 2020
55%
de déchets valorisés

En 2025
65%
de déchets valorisés

Enfouissement des Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI)

En 2010
55 056 t
de DNDNI enfouis

En 2019
44 056 t
de DNDNI enfouis

Entre 2010 et 2019
-20%
de DNDNI enfouis

En 2020
-30%
de DNDNI enfouis

En 2025
-50%
de DNDI enfouis

Résultats de 2019

L'année 2019 a vu une baisse des DMA de 0,8% par rapport à 2018. Bien que ce résultat soit encourageant, les objectifs fixés par la Loi TECV ne sont pas encore atteints. Cela démontre l'importance de poursuivre les efforts en matière de prévention.

Prévention et économie circulaire

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et le paquet Économie Circulaire de l'Union Européenne imposent aux pays membres de mettre en place **le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023.**

Cet horizon s'ajoute à la mission du SYDED d'œuvrer pour la réduction des déchets, rendant essentielles les actions de prévention sur le territoire.

Territoire Zéro déchet zéro gaspillage

Labellisé en 2015 Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage par le Ministère de l'environnement, le SYDED a dégagé en concertation avec les partenaires un programme composé de 41 actions réparties en trois axes, avec pour objectifs principaux :

Coût de la prévention

0,75 €/hab/an

-10%
de réduction du ratio d'Ordures Ménagères résiduelles entre 2010 et 2020

5
professionnels à engager dans une démarche d'économie circulaire

-3 kg
de réduction du ratio des encombrants entre 2010 et 2020

Le programme est déployé sur 3 ans. L'année 2019, correspond à la deuxième année du programme, avec une montée en puissance du déploiement des actions et notamment un engagement fort sur les biodéchets.

Compostage

4
nouveaux sites de compostage en résidence et quartier.
Au total, **67 points de compostage partagés sont installés sur le territoire du SYDED**

2
campagnes de vente de composteurs domestiques ont été réalisées, pour un total de **1 246 composteurs vendus**

2
campagnes de gratuité des composteurs auprès de **Pays de Nexon-Monts de Châlus, Ouest Limousin et Porte Océane du Limousin.** Au total, **1 115 composteurs ont été distribués**

20
nouveaux établissements ont été équipés de dispositifs de compostage et bénéficient d'un suivi du SYDED. **Désormais 102 établissements sont accompagnés**

Bilan 2019

2 361
composteurs distribués, soit 4 fois plus qu'en 2018

Autre action

Installation d'un pavillon de compostage à Ambazac pour les déchets bio-dégradables produits par le restaurant scolaire.

Réduction des déchets verts

L'accompagnement des collectivités

Le SYDED a renforcé son accompagnement des collectivités dans la gestion autonome des biodéchets. Suite à un appel à projet lancé par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine (Oprévert) et pour lequel le SYDED a été retenu, le recrutement d'un agent dédié a été réalisé au début de l'année 2019.

41

prêts de broyeurs ont été effectués en 2019
auprès de 26 communes et communautés de communes,
4 établissements publics (EHPAD et ODHAC),
2 associations, 4 campings

527 m³
de broyat obtenu

Opération "Ma commune zéro biodéchet"

En 2019, la commune de Saint-Brice-sur-Vienne s'est engagée dans l'opération. Elle sera accompagnée par le SYDED pour gérer **100 % de ses biodéchets de façon autonome et vertueuse pour la biodiversité.**

L'accompagnement des particuliers

Un dispositif d'aides financières incitatives à l'acquisition et/ou à la location d'un broyeur a été mis en place au 1er juillet 2019. La subvention correspond à :

30%
du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 200€ en cas d'achat pour un seul foyer

50%
du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 400€ en cas d'achat mutualisé (3 foyers minimum)

100%
du prix de location TTC d'un broyeur, dans la limite de 100 € par foyer

Résultats du dispositif en 2019

300
dossiers ont donné lieu au versement d'une aide financière pour un montant total de 45 341 €

→ 253 pour une acquisition individuelle

→ 34 pour une acquisition mutualisée

→ 13 pour une location

Autres actions en faveur du broyage pour les particuliers

Deux tests de broyage sur placette ont été organisés fin 2019 sur la Communauté de communes du Val de Vienne pour permettre aux usagers de faire broyer gratuitement leurs déchets verts et repartir avec le broyat obtenu.

Dans le cadre d'un partenariat conclu entre le SYDED et Val de Vienne, les résidents de la communauté de communes **disposent d'un service de prêt gratuit de broyeurs électriques**. **127 prêts** ont été effectués en 2019.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le SYDED a poursuivi son accompagnement des établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces accompagnements se font en concertation avec les communes, le Département et la Région.

Dans les écoles

8

écoles ont été accompagnées
(écoles Ravel et J. Ferry à Saint-Yrieix-la-Perche, les 3 écoles d'Ambazac, l'école de Vayres et les 2 écoles de Saint-Brice-sur-Vienne)

1 026

élèves ont été sensibilisés

Depuis le début de l'action
36
écoles accompagnées
3 390
élèves sensibilisés

Dans les collèges

3

collèges ont été accompagnés
(Châlus, Pierre-Buffière et Saint-Junien)

1 170

élèves ont été sensibilisés

Depuis le début de l'action
12
établissements du secondaire accompagnés
9 964
élèves sensibilisés

Réemploi

Collecte de vaisselle pour le festival "La Route du Sirque"

Le SYDED, en partenariat avec la Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus, le Sirque de Nexon et la ressourcerie ALEAS, a organisé **une collecte de vaisselle issue du réemploi pour accompagner le festival La Route du Sirque dans la suppression de la vaisselle jetable.**

600

kits de vaisselles ont été constitués, permettant au festival de supprimer la vaisselle jetable

Caractérisations en déchèteries

Des caractérisations du réemploi ont été réalisées en partenariat avec les acteurs du réemploi sur 3 déchèteries : Châteauneuf-la-Forêt, Nieul et Saint-Martin-le-Vieux.
Celles-ci permettent d'évaluer le flux potentiellement réemployable.

9 à 16%

d'objets et matériaux réemployables, **contre seulement 2% aujourd'hui**

Autres actions

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association "Les amis de la Dronne", **12 écoles ont bénéficié d'animations autour du réemploi.**

Un stand "Le village du réemploi" a été tenu lors du vide-grenier de Nexon, avec un atelier réparation.

Communication

Les actions de communication du SYDED ont été initiées et déployées autour de deux grands axes prioritaires pour l'année 2019 :

- **l'accompagnement des foyers à la prévention et à la gestion autonome des déchets verts** avec la réalisation d'un journal Tous Eco Citoyens dédié, des affiches et des mémos biodéchets, ainsi que l'animation de permanences en déchèteries ;
- **l'information des adhérents et la sensibilisation des scolaires sur l'extension des consignes de tri** à l'ensemble des emballages plastiques en 2020.

Scolaires

Animation "Les Recyclades"

Dans le cadre de l'extension des consignes de tri, Limoges Métropole et le SYDED se sont associés afin de réaliser des projets d'école dans **12 classes de CM2 du département.**
Les éco-animateurs du SYDED ont débuté l'accompagnement de **6 classes du territoire pour la réalisation d'un projet d'école en faveur du recyclage et de la réduction des déchets.**

Concours de collecte de textiles

Lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, en partenariat avec le Relais23, le SYDED a invité les écoles de son territoire à participer à un concours de collecte des textiles.

6
écoles ont participé

6 t
de textiles collectées pour être réemployées ou recyclées en chiffons et isolants

Pour récompenser leurs efforts, le RELAIS 23 et le SYDED ont racheté les textiles collectés 300 € la tonne aux 3 premières écoles, leur permettant ainsi de financer des projets de leurs établissements.
Le concours a été remporté par l'école maternelle de Saint-Yrieix-la-Perche, avec 1 332 kg collectés. Bravo à eux !

Élus et institutions

Conférence des Maires sur l'extension des consignes de tri

12 réunions ont eu lieu de janvier à mai au sein de chaque groupement de communes adhérent, afin d'informer les Maires sur l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques prévue initialement en mai 2020.

Réseau des communicants

En mars 2019, le SYDED a convié dans ses locaux les agents en charge de la communication des collectivités adhérentes afin de coordonner et **harmoniser la communication déchet au sein des territoires.**

Lors de cette première rencontre, le SYDED a présenté ses missions, ses équipements, les résultats de l'audit de communication réalisé en 2018, puis échangé sur les besoins des représentants des collectivités et les outils de communication pouvant être mis à leur disposition.

En mai 2019 **une deuxième rencontre a été organisée sur l'installation de stockage des déchets non dangereux alvēol à Peyrat-de-Bellac**. Après la visite guidée du site, le SYDED a présenté les manifestations et évènements pour lesquelles des solutions de tri et de prévention des déchets peuvent être proposées.

Réunion d'information sur la généralisation du tri à la source des biodéchets

Organisée le 2 décembre 2019 en partenariat avec l'Ademe Nouvelle-Aquitaine et réunissant une quarantaine d'élus, cette réunion a démontré que la prévention et la réduction des biodéchets étaient au coeur de la problématique d'évolution du service public des déchets.

Comité de pilotage pour la communication de l'extension des consignes de tri

Limoges Métropole, Évolis 23, Creuse Sud-Ouest et le SYDED ont décidé de créer cette instance, en lien avec l'éco-organisme CITEO, afin de **coordonner et mutualiser les actions de communication à engager sur leurs territoires respectifs pour déployer l'extension des consignes de tri en 2020.**

Grand public

Stands de sensibilisation

Le SYDED a tenu des stands de sensibilisation à destination du grand public dans le cadre de partenariats. Ces évènements étaient l'occasion d'échanger avec les usagers de tout âge sur les actions du SYDED en matière de gestion et de prévention des déchets sur son territoire et de rencontrer des acteurs locaux.

- le 25 mai à la fête de l'écotourisme sur l'île de Vassivière
- le 2 juin à la broc'Amb d'Ambazac,
- le 30 juin à la balade du populaire à Saint-Léonard-de-Noblat
- le 20 novembre au Cross de l'UNSS à Saint-Brice-sur-Vienne

Portes ouvertes à alvēol

Les **29 mai et 22 novembre 2019** ont eu lieu deux journées portes ouvertes grand public sur l'installation de stockage des déchets non dangereux à Peyrat-de-Bellac.

Les visiteurs ont assisté à une présentation générale de la gestion des déchets en Haute-Vienne puis à une visite guidée du site. Ils ont pu découvrir les conditions de stockage des bennes « encombrants » des déchèteries du territoire et l'importance du tri et de la réduction des déchets.

Éco-évènements sportifs et culturels

Un accompagnement personnalisé des évènements sportifs et culturels a été proposé aux organisateurs afin de prévenir leur production de déchet (mise à disposition de poubelles de tri et de gobelets réutilisables).

Au total, le SYDED a géré le prêt de plus de 200 poubelles et 3 400 gobelets, le positionnement de gros sacs de collecte (big bag) et de conteneurs à emballages sur site, auprès de collectivités adhérentes et d'organisateurs.

48
éco-manifestaions accompagnées

Réseaux sociaux

Cette année, le SYDED a relancé l'activité de sa page Facebook. Créée en 2018 dans le cadre de l'opération « mon foyer défie les déchets », le réseau d'échange et d'information a permis de fidéliser les usagers du territoire dans une dynamique de prévention des déchets.

Une opportunité pour inviter les usagers connectés aux évènements du SYDED, relayer les objectifs nationaux en matière de prévention des déchets, mettre en valeur les actions locales des collectivités et partenaires, partager toutes les actualités des services internes déchèterie, exploitation, prévention et animations de proximité.

Suivez nous sur notre page Facebook : @Syded87 !

Tri

Le SYDED gère la collecte sélective sur son territoire de deux manières : en apport volontaire, ce qui concerne 90% du territoire, et en porte-à-porte sur la Communauté de communes Val de Vienne uniquement. En 2019, le syndicat a travaillé en partenariat avec les collectivités locales afin de **densifier les éco-points sur le territoire en vue de la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2020.**
La collecte des éco-points est assurée par un prestataire de service dans le cadre d'un marché public.

Apport volontaire

Tonnages collectés via les 626 éco-points en tri-flux

12 556 t
soit 79 kg/hab/an
+7%

Verre : 6 398 t (38 kg/hab/an)
Moyenne nationale : 40kg/hab/an

Papiers : 3 282 t (22 kg/hab/an)
Moyenne nationale : 22kg/hab/an

Emballages ménagers : 2 875 t (19 Kg/hab/an)
Moyenne nationale : 17kg/hab/an

Caractérisation du gisement Emballage (sans les papiers et le verre)

Matériaux caractérisés	2019
Papiers (non acceptés en emballages ménagers)	7%
Carton	26%
Bouteille plastique	29%
Tétra-brique	5%
Métal	17%

Erreurs de tri

3 kg/hab/an
+15%
par rapport à 2018

Porte à porte

Tonnages collectés

936 t
soit 58 kg/hab/an
-4%

Bac jaune (emballages ménagers et papiers) : 58 kg/hab/an
Moyenne nationale : 55,9kg/hab/an

Caractérisation du gisement PAP

Matériaux caractérisés	2019
Papiers	44%
Carton	23%
Bouteille plastique	11%
Tétra-brique	3%
Métal	6%

Erreurs de tri

7 kg/hab/an
+11%
par rapport à 2018

Valorisation

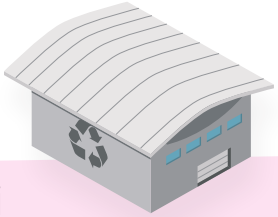

Travaux du centre de tri

Afin de répondre aux nouvelles réglementations en matière de tri, des travaux de modernisation et d'agrandissement du centre de tri de Beaune-les-Mines ont été initiés, entraînant sa fermeture fin octobre 2019. Les gisements d'emballages et de porte-à-porte ont alors été redirigés vers le centre de transfert de SUEZ pour être ensuite triés au centre de tri de Poitiers.

La filière textiles, linges et chaussures usagées

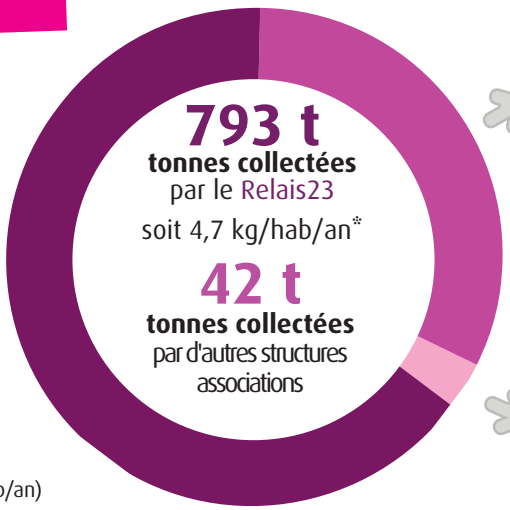

** 32% **recyclage**
(chiffon, isolant maison : Metisse®)

** 65% **réutilisation**
(87% export et 13% en France)

** 3% **élimination**
(incinération ou stockage)

*(moyenne nationale : 3,58 kg/hab/an)

** Estimation du Relais pour leurs tonnages

835 t
de textiles
déposées et collectées

95% des conteneurs de textiles appartiennent et sont collectés par le **Relais 23** et 5% des autres conteneurs sont mis en place et destinés directement aux associations telles que **Rempart, La Croix Rouge, Secours catholique...**

Les filières de recyclage

Les prestataires choisis pour le traitement des matériaux issus des collectes sélectives sont implantés en France et dans plusieurs pays de l'Union Européenne. Le SYDED donne néanmoins la priorité aux filières locales, en travaillant par exemple avec des entreprises haut-viennoises pour le traitement de certains papiers et de l'acier, comme Smurfit et Hénault.

Zoom adhérents

Ratios de collecte par collectivité adhérente (en kg/hab/an)

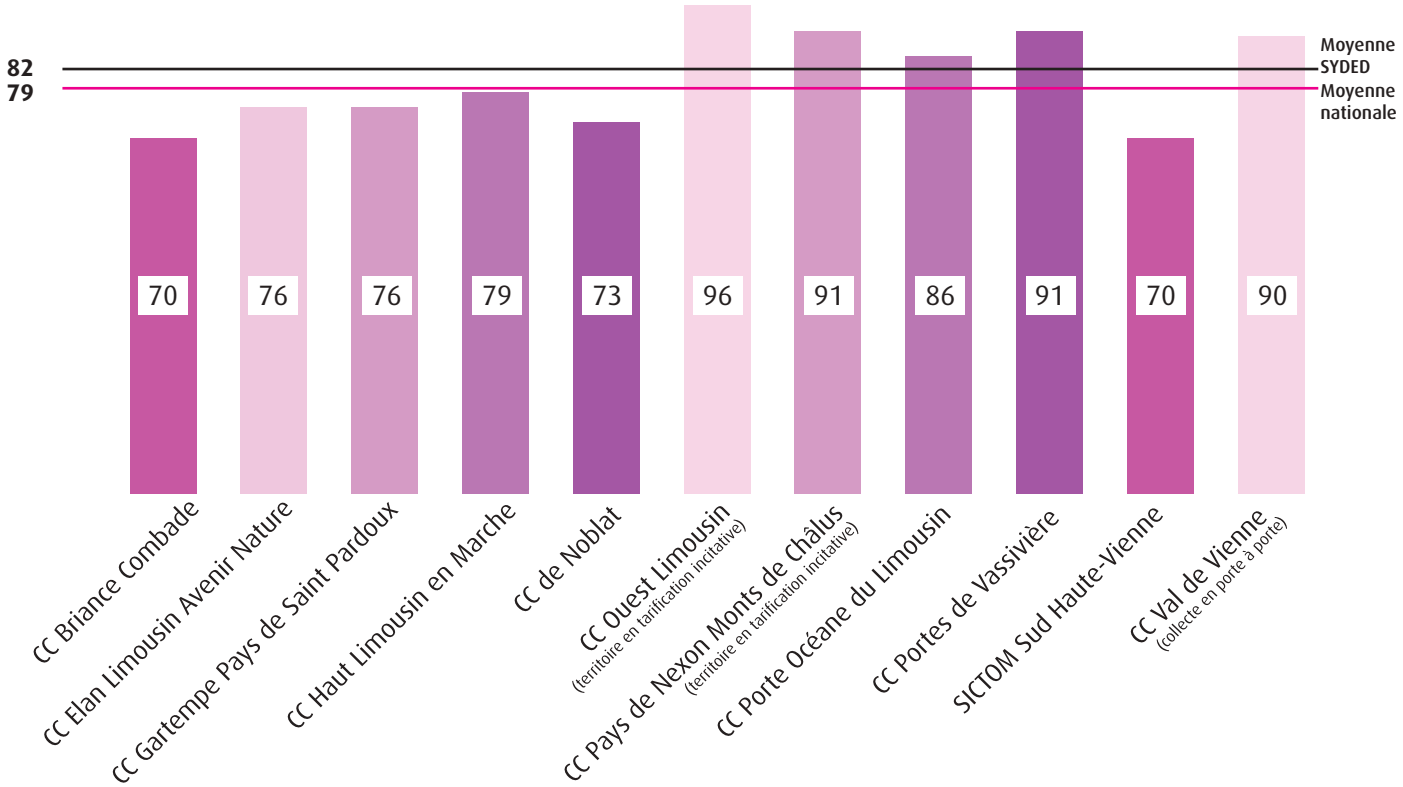

Coût de la collecte sélective

8,44 €/hab/an

Déchèteries

Les 351 000 visites en déchèteries prouvent combien le souci du tri a évolué sur notre territoire. Face à cette situation favorable, il convient toutefois de poursuivre le développement de nouvelles filières et d'accentuer le geste de prévention vers une réutilisation des déchets dans une dynamique d'économie circulaire.
A ce jour, l'accueil en déchèteries est assuré par plus de 40 agents gérés en régie par les adhérents du SYDED. La collecte et le traitement des déchets font l'objet de prestations de service.

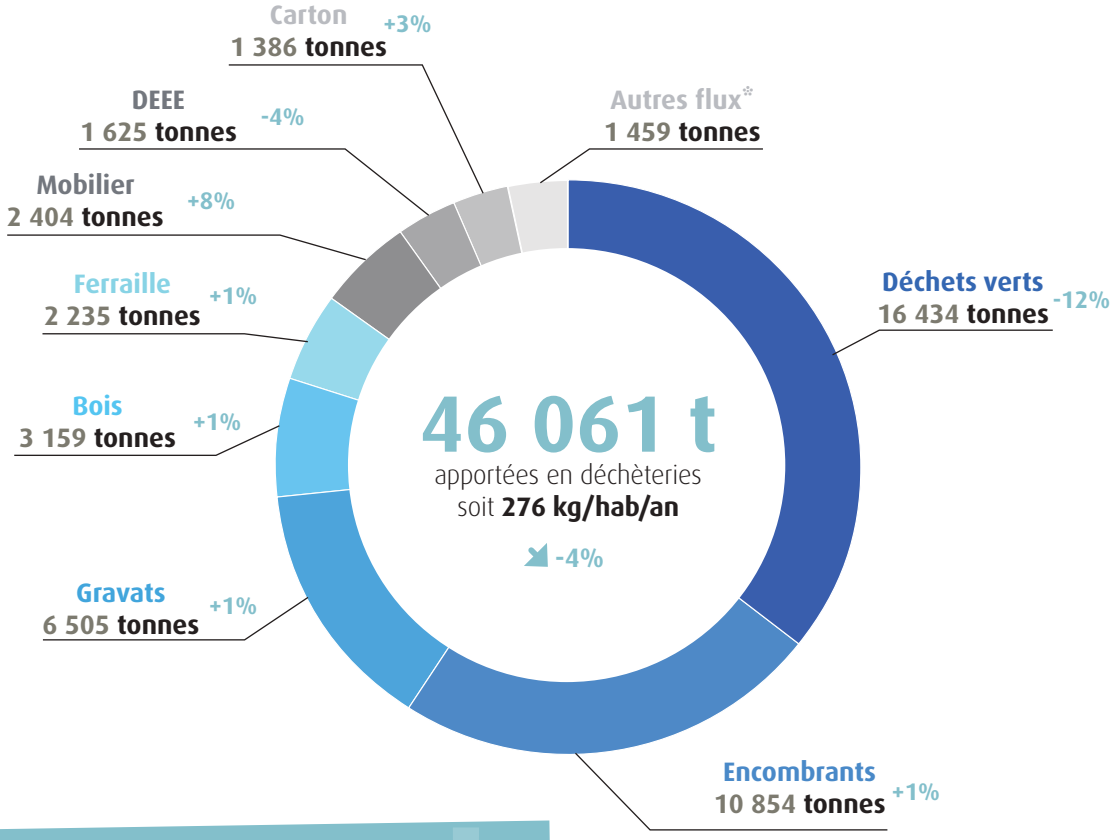

* Autres flux

Souches/Gros bois 535 tonnes	-6%	Huiles de vidange 99 tonnes	+19%
DDS 619 tonnes	+8%	Huiles alimentaires 15 tonnes	-5%
Piles 17 tonnes	+20%	Plâtre 173 tonnes	+4%
Radiographies 1 tonne	+87%		

Observations

- La fréquentation des déchèteries est en baisse de 7% avec 351 000 visites.
- Le gisement déchets verts est en baisse pour la première fois depuis 2015 : -12%.
- Parallèlement, grâce à la mise en place de nouvelles filières telles que le mobilier et le plâtre, on note que l'évolution de la filière encombrants est maîtrisée.
- La collecte des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) est quant à elle en hausse de 8%, notamment grâce à une communication accrue sur le geste de tri.
- Arrêt de la filière "Souches/Gros bois" en cours d'année.

Coût de traitement péréqué

13,28 €/hab/an

Valorisation et traitement

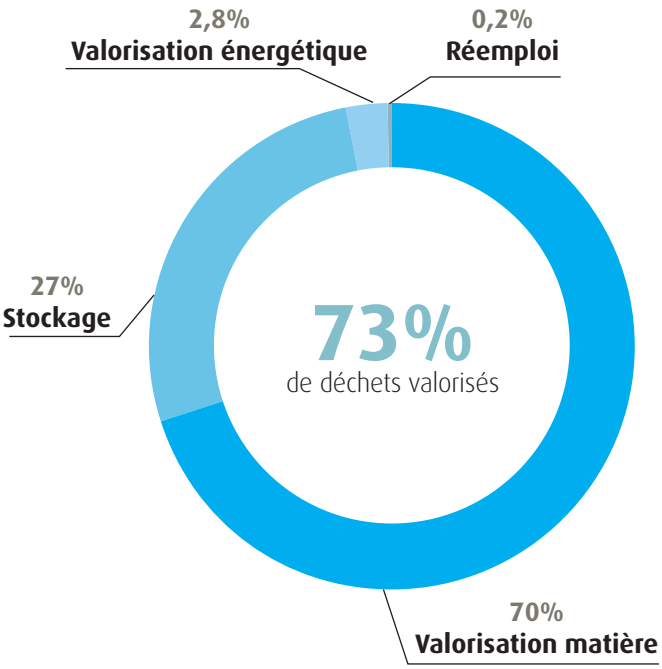

Zoom sur le réemploi en déchèterie

17 déchèteries
équipées d'une zone de Réemploi

7 partenaires
Aléas, Emmaüs, Le Monde Allant Vers, Mathusalem, Maximum, RESPIR et le Centre Social de Nexon

113 tonnes de déchets détournées en 2019

Les apports des professionnels : Recypro

En quelques chiffres

1 226 professionnels adhérents

6% des passages en déchèteries

104 534€ de recettes

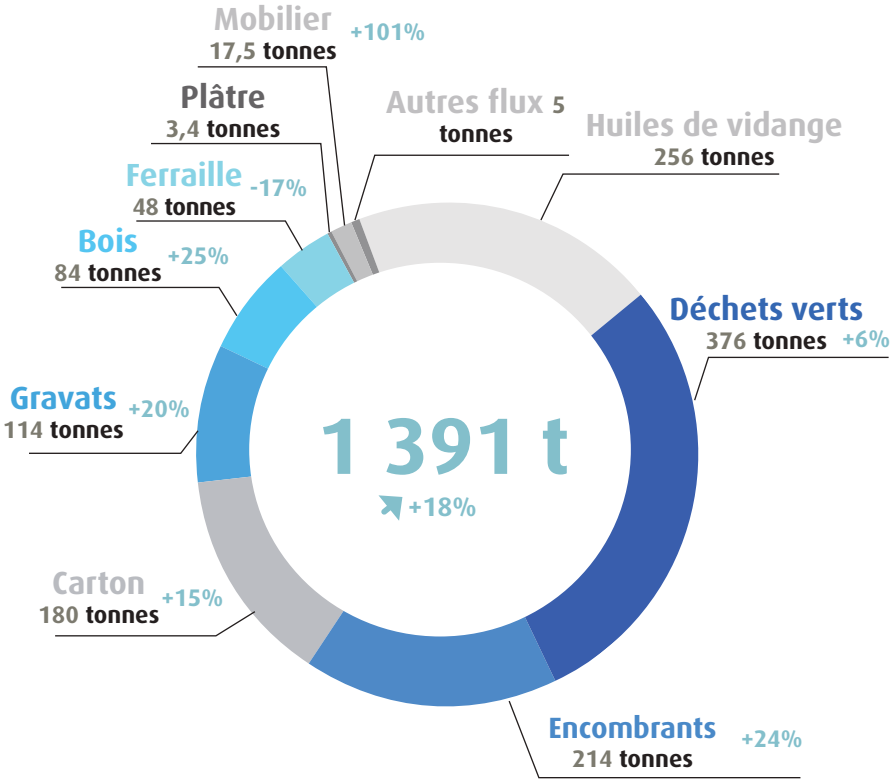

Dépôts sauvages

Les collectivités ont collecté **93 tonnes** de **dépôts sauvages** lors du nettoyage des éco-points.
Le SYDED encourage les populations au civisme et les collectivités à la fermeté face aux incivilités lors des dépôts, dans le cadre des dispositifs prévus par la loi.

Les évolutions de 2019

Réemploi

2
nouveaux partenariats engagés

Déchèterie de Pierre-Buffière avec l'association **Emmaüs**
→ + de 2 tonnes d'objets collectés

Déchèterie de Nexon avec l'association **Aléas**
→ + de 16 tonnes d'objets collectés

17
déchèteries
équipées d'une benne réemploi

Nouvelles filières

Zone "Donnez-Prenez"

En 2019, les zones "Donnez-Prenez" se sont étendues au bois de chauffage et au broyat sur certaines déchèteries.

Déchets Diffus Spécifiques

Mise en place d'une armoire destinée aux Déchets Diffus Spécifiques (DDS) à Pierre Buffière.
Cet équipement de stockage permet de sécuriser le gisement des déchets dangereux et de faciliter le travail des agents.

Collecte exceptionnelle de pneus :

Une collecte a été organisée en février 2019 sur 4 déchèteries (Ambazac, Magnac-Laval, Saint-Junien et St-Yrieix-la-Perche), en partenariat avec Limoges Métropole et Alliapur.

+ 7 000
pneus collectés
soit
53 t

Zoom adhérents

Ratios des apports en déchèteries par collectivité adhérente (en kg/hab/an)

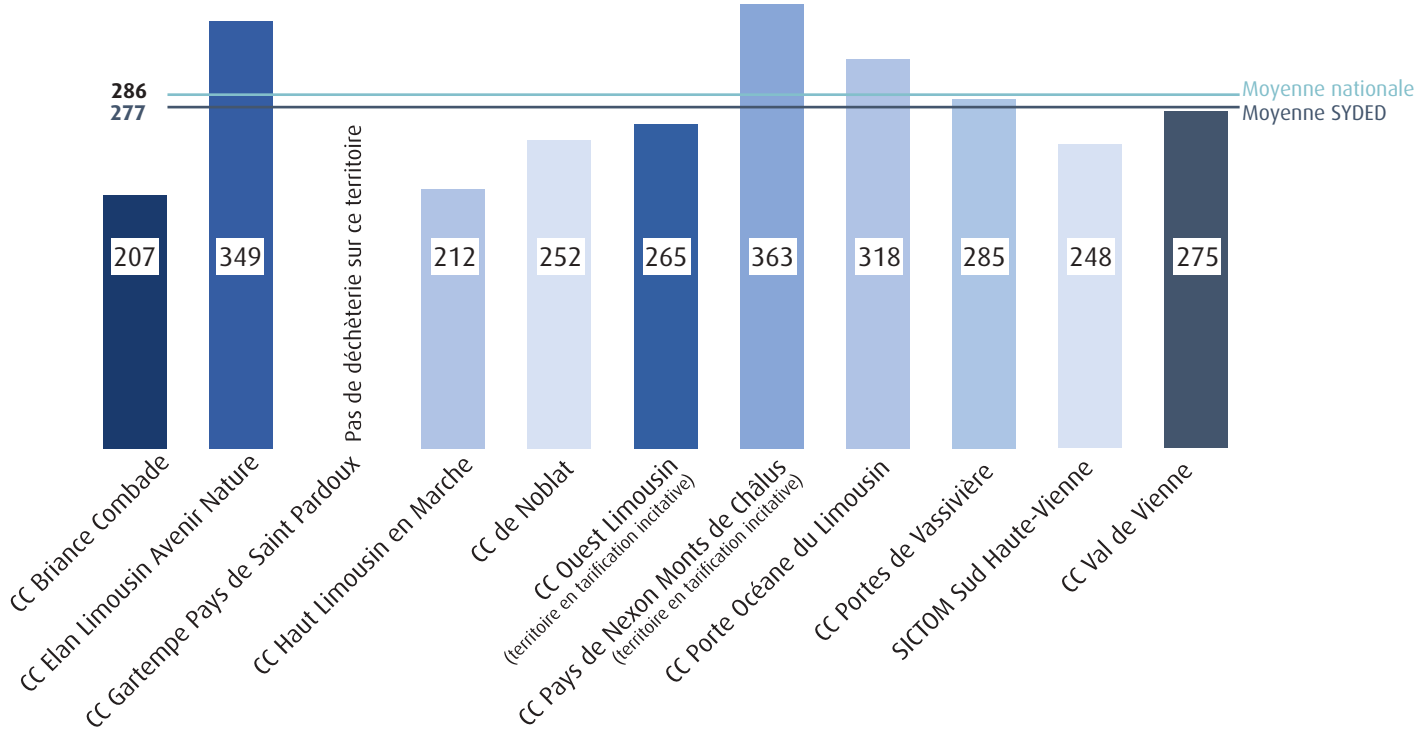

Ordures ménagères résiduelles

Les collectivités adhérentes du SYDED mènent un effort en faveur de la réduction des tonnages d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr). En 2019, **la Communauté de communes Ouest Limousin est passée en redevance incitative sur l'ensemble de son territoire**, ouvrant la voie à une baisse de la quantité d'OMr produite au sein de la collectivité.
Cumulés aux actions de prévention du SYDED, ces choix donnent aujourd'hui des résultats positifs, **se traduisant par une baisse notable des OMr sur le territoire du syndicat**.

Évolution des tonnages

33 820 t
d'ordures ménagères traitées
soit **203 kg/hab/an**
-6,6%

Zoom adhérents

Ratios des ordures ménagères résiduelles par collectivité adhérente (en kg/hab/an)

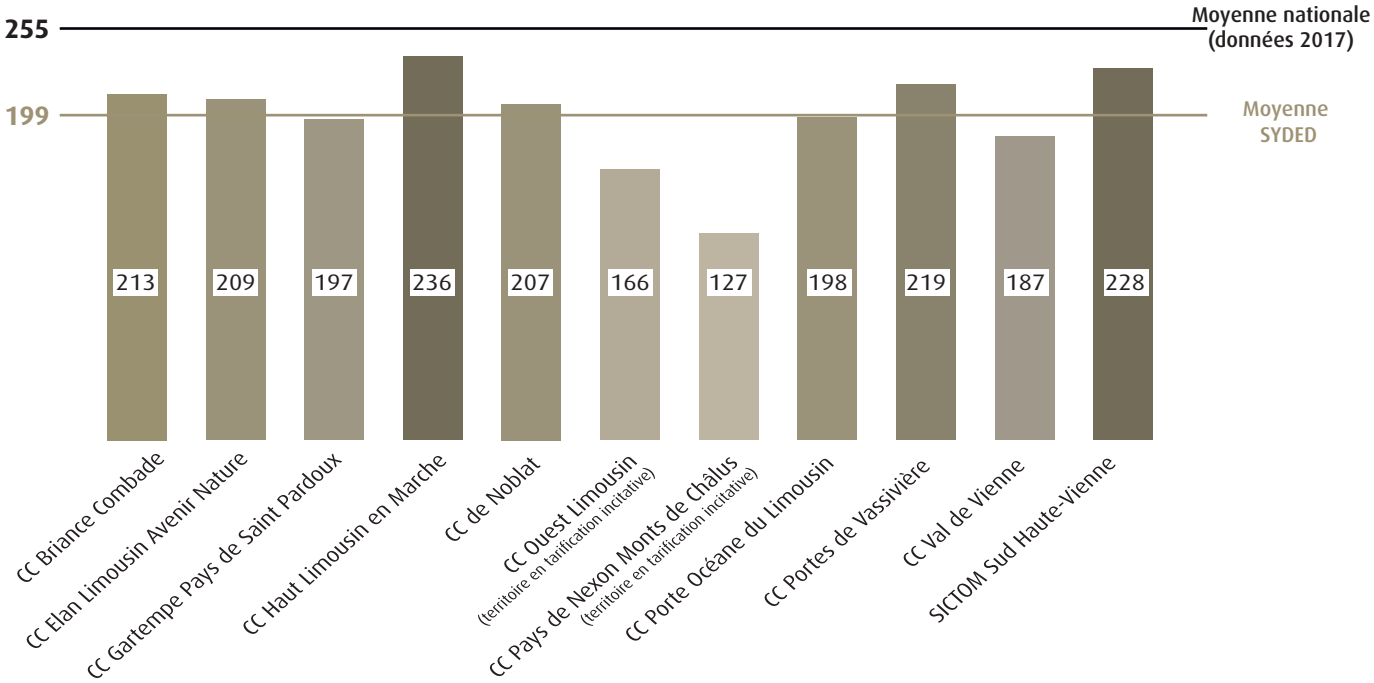

Le travail sur l'optimisation du remplissage des caissons débuté en 2016 a encore permis cette année **une baisse du nombre de camions sur les routes**.
Ainsi sur l'ensemble du territoire, il y a eu 62 rotations de moins par rapport à 2018. En 2019, **1 186** rotations ont été effectuées sur les 4 stations de transit.

Coût de traitement

23,29 €/hab/an

alvēol

Depuis son ouverture, **alvēol connaît une exploitation mixte, en régie pour les missions d'accueil** et de contrôle des déchets entrants, la gestion du biogaz, la préparation et le suivi des travaux, et **en prestation de services** via des marchés publics **pour l'exploitation des casiers de stockage,** la gestion des lixiviats ou encore le suivi de la qualité des rejets.

44 056 t

de déchets ont été stockées sur alvēol

25 890 t

de déchets publics constitués **d'encombrants** en provenance de la Haute-Vienne et de la Creuse

18 166 t

de **Déchets d'Activité Économique** (DAE) apportées par les industriels

3 367 t

de **déchets inertes** ont été réceptionnées et utilisées comme matériaux de couverture régulière sur le site au cours de l'exploitation de la zone de stockage, afin de limiter les envols de déchets et les départs de feu

Traitement du biogaz

Une unité de désulfurisation permet désormais de capter la totalité de l'hydrogène sulfuré présent dans le biogaz. Ce système permet ainsi d'obtenir une meilleure qualité de rejet après combustion.

Biodiversité

Le partenariat avec le Conservatoire des Espaces naturels et le Groupement Mammalogique et Herpétologique du Limousin a été maintenu en 2019 et a permis de mener des actions en faveur de **la protection du crapaud sonneur à ventre jaune, au travers notamment de la création de nouveaux habitats.**

© Yvan Orecchioni / ONF

L'année 2019 a été marquée par un positionnement des élus en faveur d'une **gestion du site dans le cadre d'une délégation de service public**. Le délégataire, SUEZ RV Sud Ouest, prendra ses fonctions au **1er janvier 2020**. Son objectif est de mettre en oeuvre des solutions permettant **d'améliorer l'impact environnemental de l'installation**.
Cela se traduira dès 2020 par **le réaménagement de l'unité de traitement des lixiviats et par la mise en place d'un procédé de valorisation de plus de 75% du biogaz produit sur le site**.

Données financières

L'exercice 2019 est marqué par un résultat déficitaire en section de fonctionnement au regard notamment de la **baisse des soutiens des éco-organismes et des recettes liées à la revente de matériaux.**

Compte administratif 2019

	Réalisations section fonctionnement	Réalisations section investissement	Total accumulé
Recettes de l'exercice	14 872 969,11 €	5 257 709,91 €	20 130 679,02 €
Dépenses de l'exercice	15 519 190,42 €	2 761 340,91 €	18 280 531,33 €
Résultat de l'éxercice	**- 646 221,31 €**	**2 496 369 €**	**1 850 147,69 €**
Résultat antérieur reporté	1 443 768,03 €	243 923,45 €	1 687 691,48 €
Résultat de clôture	797 546,72 €	2 740 292,45 €	3 537 839,17 €
Reste à réaliser		- 310 152,47 €	- 310 152,47 €
Résultat cumulé	**797 546,72 €**	**2 430 139,98€**	**3 227 686,70 €**

Fonctionnement

Les dépenses réelles en fonctionnement de 2019 s'élèvent à **15 519 190 €**.

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Transport déchets	3 914 120 €	Ventes de matériaux	985 210 €
Traitement OMR, CET, inertes	3 096 987 €	Participations adhérents	4 802 206 €
Traitement déchèteries	1 056 959 €	Soutiens éco-organismes	1 955 286 €
Exploitation ISDND alvēol	1 050 161 €	Contribution OMR Adhérents	5 441 781 €
Collecte sélective	1 351 204 €	Autres produits	1 688 486 €
Prévention	223 000 €		
Charges fonctionnelles	1 950 575 €		
Autres (taxes et impôts et charges exceptionnelles)	1 574 157 €		
Amortissements	1 302 027 €		
Total	**15 519 190 €**		**14 872 969 €**
Solde			**- 646 221,00 €**

Zoom sur les recettes

Les participations des collectivités adhérentes représentent près de **69% des recettes du SYDED** et 31% proviennent de recettes extérieures dont :

- **13% des éco-organismes**
- **11% de facturations notamment pour les déchets privés entrants sur alvēol**
- **7% des ventes de matériaux**

Participation des collectivités

Les collectivités adhérentes au SYDED versent **deux participations au syndicat** : la première concerne le coût de traitement des OMr produites sur chaque territoire et la seconde un coût à l'habitant pour l'ensemble des autres services rendus.

Collectivités	Nombre d'habitants	Traitement OMR		Coût péréqué à 26,87€/hab
		Tonnage réel (en tonnes)	Coût total	
Conseil départemental				315 000 €
CC Gartempe St-Pardoux	5 242	1 034	118 908 €	140 853 €
CC ELAN Limousin Avenir Nature	27 888	5 897	678 190 €	749 351 €
CC Haut Limousin en Marche	23 435	5 522	635 021 €	629 698 €
CC Briance Combade	5 483	1 166	134 122 €	147 328 €
CC Porte Océane du Limousin	25 637	5 082	584 435 €	688 866 €
CC Pays de Nexon Monts de Châlus	13 133	1 668	191 804 €	352 884 €
SICTOM Sud Haute-Vienne	20 951	4 516	519 342 €	562 953 €
CC Ouest Limousin	11 530	1 921	220 885 €	309 811 €
CC de Noblat	12 020	2 483	285 528 €	322 977 €
CC Portes de Vassivières	5 610	1 226	141 008 €	150 741 €
CC Val de Vienne	16 063	2 999	344 903 €	431 613 €
Total général SYDED	**166 992**	**33 514**	**3 854 146 €**	**4 802 075 €**

Investissement

Les dépenses réelles en investissement de 2019 s'élèvent à **2 761 340 €**

Dépenses	CA réalisé 2019
Collecte sélective	327 832,89 €
Communication	11 086,14 €
Plates-formes de broyage	42 519,38 €
alvēol	1 014 149,35 €
Déchèteries	76 560 €
CET Nouzilléras et Cadillac	7 451,34 €
Matériel bureautique et informatique	51 474,44 €
Prévention	58 509,29 €
Total dépenses d'investissement	**1 589 582,83 €**
Dépenses financières	**940 262,48 €**
Dépenses d'ordre d'investissement	**231 495,60 €**
Total	**2 761 340,91 €**

Recettes	CA réalisé 2019
Opérations d'ordre liées aux amortissements	1 302 026,55 €
FCTVA	109 129,59 €
Virement section de fonctionnement	- €
Autofinancement	**109 129,59€**
Opérations d'ordre patrimoniales	143 575,33 €
Autres recettes	**143 575,33 €**
Subventions d'investissement	478,44 €
Emprunt*	3 702 500 €
Total	**5 257 709,91 €**

**Un emprunt a été souscrit fin 2019 pour des investissements à intervenir jusqu'en 2022.*

SYDED
HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

59, rue de la Filature
ZA du Prouet
87 350 PANAZOL

contact@syded87.org
05.55.12.12.87

www.syded87.org

@syded87

SYDED Haute-Vienne, Rapport annuel 2019
Directeur de la publication: M. Emmanuel LATHIERE.
Conception: SYDED Haute-Vienne
Illustrations : SYDED Haute-Vienne
Le SYDED Haute-Vienne a la charge de la collecte et du traitement des déchets recyclables ainsi que le traitement des ordures ménagères, en application de l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales